

EMPLOI PARTAGE

OBJECTIFS

L'emploi partagé se met en place par le biais d'un groupement d'employeurs qui regroupe plusieurs entreprises : agricoles, artisanales, industrielles, commerciales, sous forme d'association loi 1901. L'objet du groupement d'employeurs est de recruter des salariés et de mettre ces derniers à disposition des membres du groupement

PUBLIC

Entreprises agricoles, artisanales, industrielles et commerciales

Employeurs associés dans le but exclusif de recruter ensemble du personnel partagé

DUREE

Adhésion au groupement à l'année



INVESTISSEMENT

Adhésion au groupement : 10 € / an
Tarif horaire : nous consulter

Tarif défini selon le poste à pourvoir
et le salaire du collaborateur

CONTENU

Le groupement d'employeur de la Plateforme RH Jura répond aux besoins suivants :

- Besoins à temps partiel
- Besoin saisonniers intermittents

AVANTAGES

Permet de **stabiliser, fidéliser** des personnes salariées à temps partiels ou des salariés saisonniers en leur **assurant un contrat de travail à temps plein.**

Répond à des besoins pérennes (temps partiel permanent ou saisonnier)

Gain de temps car le groupement d'employeurs se charge :

- du recrutement (annonce, sélection des candidats, entretiens et formalités d'embauche)
- de l'administration de la paye et des relations avec les organismes sociaux (congés, accidents, maladie, etc....)

Formule très souple qui permet à l'entreprise d'augmenter progressivement la durée de travail du salarié, en fonction du développement de l'activité

PLATEFORME RH JURA

33 Place de la comédie - 39000 Lons le Saunier

☎ : 06.89.11.93.30

www.plateforme-rh-jura.fr / contact@plateforme-rh-jura.fr

